

Du longt sept. Nombree mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à voye heures du maty

N° 14

ACTE DE MARIAGE de Charles, Joseph, Demontès

Agé de vingt quatre ans, né à La Gardie département de la Sar... le vingt deux du mois d Octobre mil huit cent soixante deux profession de maçon domicilié à La Gardie département de la Sar... fils majeur de sans profession Demontès né à l'Isle département de la Gironde profession de carrier domicilié à La Gardie département de la Sar... et de Louise Marie Claire Karbel née à La Gardie département de la Sar... sans profession, domiciliée à La Gardie (Sar) Le père et la mère ses parents et consentants d'une part,

Et de Marie Jeanne Guérin

Agé de vingt deux ans, née à La Gardie département de la Sar... le huit du mois d Août mil huit cent soixante deux profession d'aucune domiciliée à La Gardie département de la Sar... fille majeure de Joseph Nicolas Guérin né à La Gardie département de la Sar... profession de cultivateur domicilié à La Gardie département de la Sar... et de Marie Claire Guid née à La Palotte département de la Sar... sans profession, domiciliée à La Gardie (Sar) Le père et la mère ses parents et consentants d'autre part.

- Les actes préliminaires sont : 1° Vu les actes de publications du mariage faits sans opposition, les Dimanches onze et dix huit Nombree mil huit cent quatre vingt quatorze demeurés affichés pendant le délai prescrit par la loi, 2° Vu l'acte de naissance du futur époux, 3° Vu l'acte de naissance de la future épouse,

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Demontès et Guérin

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'y a point fait de contrat de mariage à la date du... mil huit cent... par devant M... notaire à... département de...

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Jeanne Guérin et l'autre Charles Joseph Demontès

Le tout en présence de André, Charles domicilié à La Gardie département de la Sar... Agé de cinquante neuf ans, profession de coiffeur, parent d'alliance de la future

De Genev, Henri domicilié à Coulon département de la Sar... Agé de vingt trois ans, profession de rentier, non parent, ni allié de la future

De Genev, Paul domicilié à Coulon département de la Sar... Agé de vingt quatre ans, profession d'industriel en droit, non parent ni allié de la future

Et de André, Maurice domicilié à Coulon département de la Sar... Agé de quarante sept ans, profession d'apiculteur, non parent ni allié de la future

Après quoi moi Eugène Blanc, Maire de la Commune de La Gardie

faisant fonctions d'Officier de l'état-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par toutes les parties à l'exception du père et mère du futur époux ayant déclaré ne le savoir de ce faire par nous requis. V. Vu approuvant dix sept mots voyes nuls

Demontès Charles Guérin M. G. J... Guérin Charles Guérin André M. André... (Signatures)